



## PCS 2003 - Catégorie socioprofessionnelle 48 Contremaîtres, agents de maîtrise

[précédente](#) [suivante](#)

### 4 Professions Intermédiaires

#### 48 Contremaîtres, agents de maîtrise

Cette catégorie ne comprend que des salariés (du privé et du public). Il s'agit pour l'essentiel de personnes qui ont pour fonction principale le commandement, direct ou indirect, d'ouvriers ou de techniciens.

Les agents de maîtrise administratifs sont bien sûr exclus de cette catégorie, de même les agents de maîtrise ayant une fonction d'études (en particulier informatique), qui sont reclassés avec les techniciens. Sont également exclus de la catégorie les chefs d'équipe qui ne sont pas classés comme agents de maîtrise par les conventions collectives.

Les deux grandes fonctions traditionnelles des agents de maîtrise dans l'industrie fournissent la structuration majeure de cette catégorie : fabrication ou chantier, entretien et travaux neufs. On trouve ensuite une ventilation par domaines (analogues à celle des ingénieurs) puis une ventilation par "niveaux". Le niveau inférieur (AM1) correspond à l'encadrement direct d'ouvriers et le niveau supérieur (AM2) à l'encadrement d'autres agents de maîtrise ou de techniciens.

### Niveau 3 - Catégories socioprofessionnelles détaillées

#### 48 Contremaîtres, agents de maîtrise